

# Toujours sur la bonne route

Chaque mois, nous vous prodiguons de bons conseils de sécurité routière afin de vous rendre la route plus sûre. Nous vous conseillons, vous informons et vous renseignons sur l'actualité sécurité routière de la Ville de Haguenau.

## LE TÉLÉPHONE PORTABLE AU VOLANT

### EN BREF

#### Accidentologie de Haguenau :

Depuis le début de l'année :  
 - 16 accidents  
 - 27 blessés hospitalisés et non hospitalisés  
 - 2 tués

#### Accidentologie du Bas-Rhin:

Depuis le début de l'année :  
 - 753 accidents  
 - 902 blessés hospitalisés et non hospitalisés  
 - 36 tués

#### Les campagnes de prévention :

L'afficheur de vitesse dont dispose la Ville de Haguenau va être placé sur différents axes afin de faire prendre conscience aux usagers de la vitesse à laquelle ils circulent et ainsi leur permettre de la réadapter en cas de besoin.



Nous sommes à votre écoute quant à la proposition de sujets à traiter qui vous intéresseraient.  
 E-mail : [voirie@ville-haguenau.fr](mailto:voirie@ville-haguenau.fr)  
 Tél. : 03.88.90.67.95

### UN PHENOMENE DE SOCIETE

Le téléphone portable fait aujourd'hui partie intégrante de notre vie quotidienne. Nous sommes 49 millions à en utiliser un tous les jours, notamment lors de nos déplacements en voiture.

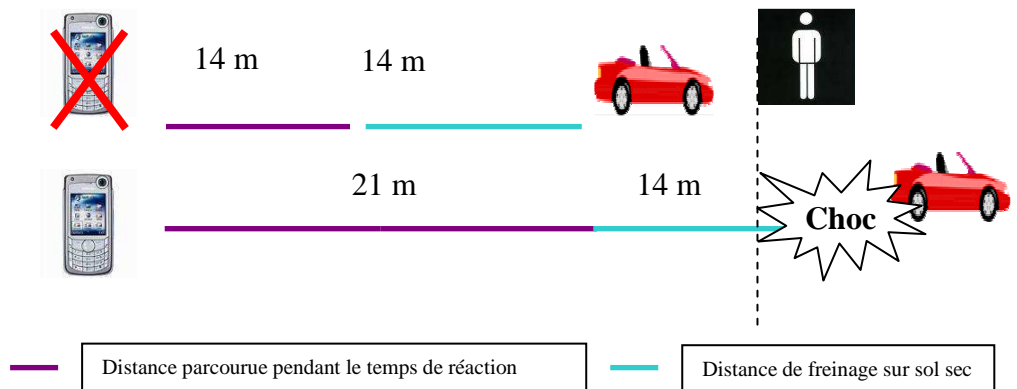
Toutes les études françaises et étrangères montrent le risque encouru par le conducteur lorsqu'il utilise son téléphone portable au volant. Ces 2 actions doivent requérir toute l'attention du conducteur, il ne peut se concentrer que sur une seule des 2 actions : sa conversation téléphonique.

### LES DANGERS

Le conducteur téléphonant au volant a **6 fois plus de risque d'avoir un accident qu'un conducteur ne téléphonant pas.**

**Les kits oreillettes et mains libres ne réduisent pas le risque encouru car le risque est lié à la perte de concentration due à la conversation et non pas au fait de tenir le téléphone au volant.**

### DISTANCES D'ARRET à 50km/h



En cas d'urgence, **le temps de réaction augmente de 50%**, ce qui signifie que la distance d'arrêt est augmentée et le risque de renverser un piéton ou de percuter un véhicule est augmenté d'autant.

## LES SANCTIONS ENCOURUES

L'article R.412-6-1 du code de la route stipule que : « **L'usage du téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit** ».

La conduite d'un véhicule avec un téléphone à la main est passible d'une **amende forfaitaire de 35 euros** (22 euros si l'amende est payée dans les 3 jours) et d'un **retrait de 2 points** sur le permis de conduire. En cas de poursuites pénales, l'amende peut aller jusqu'à 150 euros.

De plus, même si les kits oreillettes et mains libres sont tolérés, **en cas d'accident où l'inattention serait la cause principale, la responsabilité du conducteur sera mise en cause** car le « conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent » (Article R.412-6).



## LES CONSEILS

- 1/ Ne jamais téléphoner en conduisant** car la conduite requière toute l'attention du conducteur ;
- 2/ S'arrêter dans un lieu adapté pour téléphoner**, comme un parking par exemple ;
- 3/ Laisser la messagerie répondre à votre place** (elle est là pour ça...). Eteignez votre téléphone ou mettez-le sur le mode vibreur afin de ne pas être surpris par la sonnerie du téléphone ;
- 4/ Si vous êtes accompagné, laissez vos passagers répondre à votre place ;**
- 5/ La lecture ou l'envoi de SMS et de MMS est aussi incompatible avec la conduite ;**
- 6/ Si vous téléphonez à quelqu'un qui conduit, mettez fin à la conversation** et dites lui de vous rappeler lorsqu'il sera dans un lieu adapté.

Il est bien sûr évident que le téléphone portable rend service en cas d'accident, de panne ou de retard, mais il faut toujours l'utiliser en toute sécurité afin de ne pas se mettre en danger lors de la conduite.

**Nous espérons que nos conseils vous serviront à mieux comprendre les dangers du téléphone portable au volant et vous inciteront à ne jamais téléphoner en conduisant.**

**BONNE ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ !!!!!!!**

Sources : [www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr)  
[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

Avec le soutien de :

